



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE DEVILLE-LES-ROUEN

TRANSFERT D'OFFICE – Parcelles AB 262
AC 145, AE 161, 444, 446, 448, 450, 391, 183
(pour partie) et 187 (pour partie) et AN 703,
704 et 706 dans le domaine public
métropolitain.

Par arrêté n°PPAC-19-35 du 12 février 2019, le Président de la Métropole Rouen Normandie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet du transfert d'office des parcelles:

AB 262 (rue Joseph Hue), AC 145 (rue du 11 novembre), AE 161 – 444 – 446 – 448 – 450 – 391 - 183 (pour partie) et 187 (pour partie) (rue René Duboc) et AN 703 – 704 et 706 (rue André Broucq) dans le domaine public métropolitain.

À cet effet a été désigné Monsieur Yves TUAL, ingénieur Ponts et chaussées à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du 15 mars 2019 au 29 mars 2019 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Le public pourra prendre connaissance du dossier papier et consigner ses observations sur des registres en Mairie (1 Place François Mitterrand) et à la Métropole Rouen Normandie (Le 108 - 108 allée François Mitterrand – CS 50589 – 76006 ROUEN Cedex) aux jours et heures d'ouverture habituels. Le dossier est également consultable sur internet : <https://deville-les-rouen.fr/fr> et www.metropole-rouennormandie.fr

Le commissaire enquêteur assurera des permanences en Mairie :

- le 15 mars 2019 de 13h30 à 16h30
- le 29 mars 2019 de 13h30 à 16h30.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent aussi être adressées par courrier au siège de l'enquête :

Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Déville-Lès-Rouen – 1 Place François Mitterrand - 76250 Déville-Lès-Rouen ou par courriel à la Métropole : enquetepubliquePPAC@metropole-rouen-normandie.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Déville-lès-Rouen ainsi qu'à la Métropole, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Bureau Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation du transfert d'office.



métropole
ROUENORMANDIE